

MINISTERE DE LA JUSTICE

SERVICE

DE L'EDUCATION SURVEILLE

-O-O-

30 AVR. 1970

004.70

R A P P O R T

à

MONSIEUR LE DIRECTEUR

-O-O-O-

Inspection : I.P.E.S de BOURGES

Mission : du 21-1 au 30-1-70

L. PRETOT

PLAN

La formule pédagogique	page	3
L'effectif	page	5
Répartition des adolescentes et action éducative	page	8
Les locaux et l'évolution de l'effectif	page	18
Problèmes d'équipement	page	24
Problèmes administratifs et budgétaires	page	27
Le personnel	page	30
L'Association d'action éducative	page	38
Conclusion	page	40

.../...

## LA FORMULE PEDAGOGIQUE

Les idées-forces et leurs conséquences pédagogiques furent exposées dans l'étude (conduite par les directrices et l'inspection) du "Projet d'établissement de filles à Nantes" (pages 1 à 8 - sauf quant à l'effectif et aux âges), ainsi que dans le chapitre "la formule pédagogique" de mon rapport sur l'I.P.E.S. de BOURGES (1-70 du 12 Janvier 1970).

Je les rappelle ci-dessous :

- répondre aux besoins individuels véritables des adolescentes (qui ne peuvent être laissées initialement dans leur famille) à tout moment de leur évolution.

- d'où nécessité pour la même équipe de disposer de moyens de supports éducatifs variés (hébergement, formation intellectuelle, professionnelle, travail, loisirs, techniques rééducatives spécialisées).

- par la conjugaison de ces moyens supprimer la fausse notion d'établissement spécialisé au sens courant du mot (I.S.E.S.)

- assurer une véritable continuité de l'action éducative menée par la même équipe.

- cette continuité exigeant la régionalisation du recrutement :

- qui permet une liaison concrète avec les juges des enfants (affectations directes)

- qui permet l'utilisation maximum du milieu économique et socio-culturel (formation, travail, famille...) et son implication dans la tâche éducative,

- qui interdit les "démissions" de l'équipe (on ne peut plus renvoyer les mineures à d'autres).

Un intérêt corollaire d'une telle formule réside dans la possibilité d'"amarrer" le Milieu Ouvert, de le doter de structures d'accueil et de recueil (il est demandé aux services de placements familiaux privés de se doter de quelques lits d'accueil) de mettre en oeuvre des rééducations spécialisées de toute nature (psychomotricité, dyslexie, psychothérapie) des activités de loisirs... d'inclure ses éducatrices dans une équipe qui travaille en internat ou en semi-internat.

.../...

Le sigle I.P.E.S. (Internat Professionnel d'Education Surveillée) ne répond évidemment pas au contenu.

Il est vraiment dommage qu'au moment où les internats évoluent ou ont tendance à évoluer en "complexes éducatifs", nos "institutions publiques" soient devenues des "internats professionnels". En effet le terme "institution" autorise toutes les possibilités alors que celui d'internat est fort restrictif. Quand un magistrat place à l'I.P.E.S. de BOURGES, il pense "internat", il vaudrait mieux qu'il puisse placer dans une "institution" qui lui rendant compte opportunément pourrait modifier la situation éducative des filles sans pour autant lui demander de modifier ses ordonnances.

Où l'on revient à l'ancienne appellation d'institution pour nos internats (qui comporteront à l'avenir des foyers et des services de milieu ouvert);

Où on adopte pour les complexes du type de celui de BOURGES une nouvelle dénomination, à l'exception de celle d'I.S.E.S. (qui ne recouvre rien) :

F.A.E. ? ainsi désigne-t-on CORENC qui comporte une section internat, peu importante il est vrai, et une section de milieu ouvert,

les C.O.A.E. Centre d'Action Educative, C.A.E. mais nous avons déjà

Service d'action éducative ? "service" est d'extension bien générale.

Pourquoi ne pas revenir à Institution publique d'éducation surveillée pour tous nos services qui ne sont ni la liberté surveillée ni les C.O.A.E., ni les F.A.E. ? Il suffirait de définir exactement le contenu aux intéressés :

- ainsi l'I.P.E.S. de NEUFCHATEAU, par exemple, serait une institution ne comportant qu'un internat professionnel,

- ainsi l'I.P.E.S. de BOURGES serait une institution comportant un internat, un foyer, du milieu ouvert, et idéalement le juge des enfants délivrerait une seule ordonnance...!

Quoi qu'il en soit il importe judiciairement et administrativement, que le service puisse à tout moment placer chaque mineure dans la situation et mettre en oeuvre les techniques qui répondent à ses besoins, ce qui suppose, par exemple, qu'une fille en milieu ouvert logeant dans sa famille ou une famille d'accueil, puisse fort bien venir en psychothérapie, ou en formation, ou pour certains loisirs à l'intérieur de l'établissement (aucun problème judiciaire; problèmes financiers) que certaines filles du milieu ouvert puisse à l'occasion prendre un repas à l'établissement (problèmes financiers).

.../...

L'EFFECTIF

Origines judiciaires des mineures :

- ordonnance du 2 Février 1945 : 8
- ordonnance du 23 Décembre 1958 : 59

On dispose de 13 mesures modificatives en cours de séjour au bénéfice des filles en milieu ouvert sur 34.

La réglementation administrative, financière, sinon les textes juridiques, la pratique habituelle, exigent que ces situations soient régularisées :

-il est indispensable d'informer les juges des enfants de toute modification du régime de vie, ce qui se fait normalement par le truchement des bilans d'évolution.

- il faut obtenir des modifications d'ordonnance, surtout lorsque l'adolescente n'est plus hébergée à l'établissement (milieu ouvert) dès que l'essai s'avère concluant, l'information ayant été donnée à point nommé (la pratique de Mme CHARBONNIER était un essai de conciliation des textes et de la réalité éducative).

La lourdeur des tâches administratives s'accroît encore (aussi bien pour le juge des enfants que pour le service) c'est pourquoi j'ai évoqué l'intérêt d'une ordonnance unique de placement dans une institution diversifiée.

Les magistrats ne pourraient -ils rédiger leur ordonnance dans cet esprit : la mineure est confiée à l'I.P.E.S. de BOURGES à charge pour celle-ci de la placer à tout moment dans celle de ses sections (internat, foyer, milieu ouvert) qui lui convient ?

Origines géographiques :

BOURGES .....	33	:	BRIVE .....	1
CHATEAUROUX.....	3	:	ANGOULEME .....	1
BLOIS .....	9	:	PARIS .....	1
ORLEANS .....	5	:	BOBIGNY .....	1
NEVERS .....	3	:	VERSAILLES .....	1
MOULINS .....	1	:	CRETEIL .....	1
TOURS .....	3	:	MELUN .....	2
St ETIENNE .....	1	:	NANCY .....	1
		:		

.../...

La moitié des mineures sont du département ; celui-ci et les départements limitrophes fournissent 85 % de l'effectif, ce qui est déjà fort intéressant du point de vue de la régionalisation nécessaire.

Origines éducatives :

- a) anciennes élèves du B.P.
  - Famille ..... 18
  - A.S.S. .... 3
  
- b) élèves de l'I.P.E.S.
  - Famille ..... 15
  - A.S.S. .... 5 (dont 2 de famille d'accueil)
  - Internats et foyers divers ..... 18 (dont 11 de B.P. ou assimilés)
  - Maison d'arrêt ..... 4
  - Centre d'observation 4
  - Consultation d'orientation éducative ... 1 (C.O.E. de BOURGES, cas psychiatrique)

Le recrutement s'est élargi, une vingtaine de cas au moins sont des échecs de placements antérieurs.

Certaines adolescentes du milieu ouvert ont accompli des périples révélateurs :

- N. M. / Orphelinat, grands-parents, C.O.
- J. W. / B.P. famille, C.O., C.O.A.E., 2 foyers
- E. L. / Orphelinat, famille, centre psychothérapique, famille,
- M. L. / C.O. 2 foyers, 1 refuge, I.P.E.S. 3 séjours en maison d'arrêt,
- J. J. / Nourrice, famille, orphelinat, famille, foyer, B.P.
- N. P. / Placement familial, internat,
- C. S. / 4 nourrices A.S.S., lycée (interne) 2 B.P., hôpital psychiatrique, I.P.E.S., hôpital psychiatrique, placement familial, internat secondaire, home d'enfants, 2 maisons d'arrêt, foyer, maison d'arrêt, I.P.E.S.

Un tel service a pour vocation d'éviter de tels scandales dans toute la mesure du possible. Il s'y efforce. Rôdé, plus équipé techniquement il doit parvenir à les réduire considérablement. Ainsi déjà malgré les fugues, on n'a perdu depuis l'ouverture (août 1968) que 5 élèves dont l'une sera incessamment reprise.

.../...

Les âges :

	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans
anciennes élèves du B.P.			2	5	4	7	3
élèves de l'I.P.E.S.	1	6	15	15	6	2	1

La majorité des filles admises ont 16 et 17 ans.

Les durées de séjour :

	moins de 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 à 12 mois	de un à deux ans
élèves I.P.E.S.	10	13	9	13

Anciennes élèves de B.P. : de 1 an 6 mois à 7 ans 7 mois.

Toutes les filles de plus d'un an de séjour sont en milieu ouvert. Certaines des sections commerciale, ménagère et de confection actuellement, passeront-elles des examens ?

.../...

REPARTITION DES ADOLESCENTES

et ACTION EDUCATIVE

-0-0-0-0-0-

	En Formation										TOTAUX
	à l'intérieur					à l'exté:					
	En accueil et accueil soit à l'accueil soit a une section quelconque	enseignement commercial	enseignement ménager	confection in- dustrielle	atelier préparat- ion industrielle (à créer)	enseignement général	scolarités extérieures	apprentissage sur contrat	au travail		
<u>Hébergement intérieur /</u>											
Accueil	2										2
Home		6		4							10
Quatre vents	1		1	1			3	2	1		9
"Secteur"				1		1					2
Foyer									10		10
<u>Hébergement extérieur /</u>											
Chancellerie							1		2		3
Chambres autonomes									15		15
Famille	1 *								10		11
Famille d'accueil									2		2
Emplois logés									3		3
Totaux	4	6	1	6		1	4	2	43		67

\* pourrait figurer en accueil au "secteur" - notée ici car relève judiciaire-  
ment du milieu ouvert : J. W.

.../...

Le tableau ci-dessus traduit la situation actuelle de l'effectif des points de vue de l'hébergement et de la formation ou du travail.

I. Deux sortes possibles d'hébergement (de logement) :

1°) hébergement à l'établissement (intérieur)

Evidemment fonction des locaux, il recouvre diverses situations quant à l'activité des adolescentes :

a) accueil : toutes les mineures reçues séjournent ou passent à l'accueil. Ces passages sont très individualisés : d'un entretien unique à un séjour de trois semaines (maximum), toutes les ressources de l'établissement (classes, ateliers) étant mises à contribution dans des emplois du temps sur mesure afin de définir dans le cadre du service la formule la mieux ajustée au cas.

b) home : c'est la section de l'établissement que recouvre exactement la dénomination "internat professionnel" (et "scolaire" pour certaines).

c) "Quatre vents" : on trouve ici des adolescentes en semi-internat qui, hébergées, sont en formation à l'extérieur (formule de foyer) et des adolescentes en internat, comme au home.

d) "secteur" : il s'agit d'un hébergement très individualisé actuellement possible grâce à un certain nombre de chambres réparties dans la maison : cas semi-psychiatrique, refus ferme de la vie en groupe, attente de solution.

e) "foyer" : foyer classique de travailleuses.

2°) hébergement hors de l'établissement (extérieur)

a) "chancellerie" : appartement de 4 pièces loué jusqu'alors par la directrice, en son nom, dans l'ensemble H.L.M. dit de "la chancellerie", et où loge momentanément une éducatrice du foyer.

Les autres situations sont classiques :

b) Milieu ouvert { chambres autonomes

c) { familles

d) placements familiaux : familles d'accueil

e) placements artisanaux : emplois logés.

.../...

Ainsi la même équipe dispose-t-elle de tous les moyens habituellement dispersés entre services autonomes, sans liaison organique, parfois concurrents sinon rivaux, d'où les solutions de continuité destructives l'action auprès des adolescentes, sinon les abandons, entraînant les échecs, les récidives d'où aussi le harcèlement quotidien des juges des enfants à la recherche de placements... qu'ils ne trouvent pas ou qui sont mal adaptés au cas : d'où répétition du cycle : échec de l'action et renvoi au juge...

Aucune fille n'est placée à la chancellerie, en chambre ou dans sa famille sans être passée au Home, aux Quatre Vents, au "Secteur", ou au foyer, ainsi selon la terminologie habituelle, les 3 types d'hébergement ci-dessus se situent-ils dans le cadre de la "post-cure" ou de la "suite" bien que le sens de ces mots ici doive être élargi, approfondi : le soutien éducatif y est important.

Les deux derniers types d'hébergement extérieur (famille d'accueil, emplois logés) par contre peuvent succéder et en fait succèdent immédiatement parfois au séjour à l'accueil, celui-ci ayant contre-indiqué nettement le placement à l'intérieur de l'établissement.

Le schéma ci-dessus vise à cerner les dominantes de chaque secteur d'hébergement compte tenu des locaux, mais aucun ne vit formellement, autrement dit il admet les cas particuliers.

Chaque section, le cas échéant, contribue au travail des autres sur chaque fille compte tenu de ses moyens et des besoins de l'adolescente :

- ainsi comme je l'ai dit, classes et ateliers participent à l'orientation des filles en accueil ;

- ainsi encore, aux Quatre Vents où cohabitent des mineures en formation à l'extérieur et à l'intérieur, une fille est en hébergement provisoire en attendant que le juge des enfants statue sur son cas (M. M. ), deux en ré-accueil (retour de fugue) qui dépendent des éducatrices des quatre-vents logent au "secteur" (Rosita L. ; Martine G. ).

- Mireille D. , affectée à la section Milieu Ouvert, logée dans sa famille, est en formation à l'intérieur où elle dépend du Home : c'est une demi-pensionnaire.

- Josiane W. , du milieu ouvert, loge au "secteur" ; cas pathologique sérieux, elle est traitée par le psychiatre (Dr ROBIN).

.../...

Demain la situation aura changé car le comportement des filles ignore souverainement nos schémas a priori. Nous devons nous défaire de notre propension mécaniste habituelle à penser, sinon à traiter, les situations individuelles en termes de formules, rigides, de structures historiques qui ne résolvent rien.

Ainsi faudrait-il ne plus parler, ici du moins, d'internat, de semi-internat... mots qui déclenchent immédiatement des séries de représentations a priori quant à l'hébergement, les activités, (x) établissement lourd, cas difficiles apprentissage professionnel ; foyer, établissement semi-lourd cas moins difficiles, travailleurs ; milieu ouvert, service léger, cas faciles. Rien de plus faux ! Le cas très difficile relève fort rarement sinon jamais de l'internat classique, le milieu ouvert exige une autre maîtrise professionnelle que l'internat.

L'idéal pour un tel service, quels que soient ses locaux, consisterait à ne plus lier du tout les notions d'hébergement et de formation (ou de travail). Pour s'adapter à l'évolution des mineures les structures doivent être fluides.

Les éducatrices du Home ont donc en charge :

10 filles plus une demi-pensionnaire (D. ...)

Des Quatre-Vents :

11 filles dont 9 logent aux Quatre-Vents

2 "au secteur" (chambre individuelle)

Du foyer :

10 filles.

Du milieu ouvert :

34 filles dont une ne vient à la chancellerie que pour les fins de semaine (C.E.T. VIERZON)

De l'accueil :

2 filles.

Soit 67 prises en charge.

.../...

et même la gravité des cas : Internat,

## II.-La formation :

L'éventail offert compte tenu des ressources existantes est convenable :

### 1°) A l'intérieur du service :

a) enseignement général consistant en rattrapage scolaire et français de la classe commerciale.

b) en enseignement commercial : préparation de C.A.P.

c) enseignement ménager :

d) confection industrielle : Ces deux derniers ateliers reçoivent les adolescentes préparant des examens (C.A.P. d'aide maternelle et C.F.P.A. en confection, reconduction de la convention F.P.A. - B.P., la monitrice étant agréée par le Travail) et toutes les internes en initiation ménagère.

e) atelier de préparation au travail industriel : il reste à créer.

f) atelier d'expression (initiation aux arts plastiques) il relève non de la formation professionnelle, mais de la formation générale au titre de technique fondamentale, il s'adresse à toutes.

Un petit secteur d'horticulture devrait être équipé.

L'utilisation de la méthode Romain doit être étudiée (formation nécessaire d'une monitrice).

### 2°) A l'extérieur :

a) apprentissages sur contrats (vente, épicerie...)

b) scolarités à l'éducation nationale ou dans des établissements privés (enseignement technique, enseignement général, école d'infirmières).

Nous ne pouvons évidemment tout offrir aux mineures à l'intérieur de nos établissements, et nous le pourrons de moins en moins compte tenu de la prolongation de la scolarité. L'intérêt d'une telle formule ouverte de ce point de vue, réside dans la possibilité d'utiliser au maximum les ressources du milieu.

.../...

L'internat professionnel stricto sensu aussi volumineux soit-il, ce qui d'ailleurs contrarie l'action proprement éducative, ne peut offrir que quelques possibilités professionnelles le nombre de places dans chacune étant limité, aussi les affectations sont-elles faites souvent en fonction des places d'atelier ou bien les mineurs sont-ils contraints d'apprendre un métier dont ils ne veulent pas ou dans lequel ils réussissent mal : ce qui, du point de vue éducatif, est un non-sens.

Il n'en reste pas moins que les services doivent disposer d'un équipement suffisant de formation pour ceux et celles qui ne peuvent profiter momentanément des ressources extérieures.

Les effectifs des ateliers sont variables :

- préparation d'un examen commercial : 6 (C.A.P.)
- préparation d'un examen professionnel (confection) : 6 (C.F.P.A.)
- enseignement ménager : 1 élève préparant un C.A.P. d'aide maternelle.

Mais toutes les adolescentes en internat fréquentent la classe d'enseignement ménager et l'atelier de confection au titre de leur formation générale.

La classe : elle reçoit toutes les internes en enseignement général et les élèves de commerciale en français histoire, géographie, instruction civique, hygiène.

Bénéficient des ressources locales

- 4 scolaires (seconde C ; C.E.T. (2) ; école d'infirmières)
- 2 apprenties (vente).

La majorité des adolescentes est au travail ce qui se conçoit étant donné l'âge et la répartition de l'effectif.

Foyer	: 10	} 44 sur 67 prises en charge.
M.O.	: 34	

.../...

3°) Loisirs.

Les activités sportives, les loisirs de toutes sortes, les activités dirigées, constituent une pièce maîtresse de l'action éducative, d'autant plus que l'équipe a décidé d'impliquer les filles dans l'organisation, le partage des responsabilités. Ce secteur pédagogique est évidemment très mouvant. Le tableau fait état de la situation au 28 Janvier 1970.

Clubs	Responsables	formation à l'int.	formation à l'exté.	Foyer	M.O.
Vélo	Fabre - Baratin + 2 filles	4	2	2	
Archéologie	Clermont + 1 fille	1			
Tourisme	Dumas - Le Floc'h + 1 fille	4	2		
Vol à Voile	Aulagnier	2			
Danses moderne et folklorique	Aulagnier - Gossens	6	1		
Thé	Desroches + 1 fille	8	5		
Equitation	Capello - Aulagnier	3	2	2	
Coiffure	Dugour - Gossens + 2 filles	9	7		
Poterie et Décoration	Capietto + 1 fille	5			
Spéléo	Fabre + 2 filles	5	1	1	
Discothèque et Musique	Ailhaud - Chevallier	8	2		
Ski	Ailhaud - Bordessoule + 2 filles	8	5		
Ciné-Club	Clermont + 1 fille	La plupart des filles			
Canoë, Varape et camping	Fabre - Aulagnier + 2 filles	La plupart des filles			
Guitare	Ailhaud + 1 fille	2	5		
Randonnée Pédestre	Dumas + 2 filles	2	4		

III.-Itinéraire des adolescentes :

Il peut être intéressant d'examiner l'itinéraire des filles présentes au sein du complexe :

a) les adolescentes en provenance du Bon Pasteur : elles sont actuellement au Foyer ou en milieu ouvert ;

Nombre de filles		Itinéraire					
Foyer	M.O.	Centre d'obs. du Bon Pasteur	Home	Quatre-vents	Foyer	Milieu ouvert	
1		x	x	x	x		
2		x	x		x		
2			x		x		
	8 (1)	x	x		x	x	
	1	x	x	x		x	
	5	x	x			x	
	1	x			x	x	
	1		x		x	x	

(1) au terme de cet itinéraire l'une est revenue au Foyer, puis passée de nouveau au milieu ouvert.

.../...

b) les adolescentes prises en charge depuis l'ouverture de l'I.P.E.S. ,

Nombre de filles				Itinéraire				
Home	Quatre-vents	Foyer	M.O.	Accueil	Home	Quatre-vents	foyer	M.O.
9				x	x			
2					x			
	2 (2)			x	x	x		
	7			x		x		
	2					x		
		2		x			x	
		3					x	
			2 (1)	x		x	x	x
			5	x	x			x
			2	x			x	x
			1	x		x		x
			1		x		x	x
			2	x				x
			2				x	x
			1					x

(1) Ces mineures sont passées du foyer aux Quatre-Vents avant d'être affectées en milieu ouvert.

(2) Une adolescente mise directement au home est actuellement en ré-accueil (à la suite d'une fugue) après un séjour aux Quatre-Vents.

On imagine à l'examen de ces 2 tableaux ce qu'aurait pu être la rééducation des intéressées dans un autre système. L'accueil mis à part (qui n'est plus le C.O. du Bon Pasteur),

- certaines auraient-elles changé 3 fois de service ? (au mépris de toute continuité d'action d'équipe, si même on avait trouvé les services ad hoc à point nommé, ce qui n'est pas vraisemblable...)
- ou bien seraient-elles restées tout le temps dans le même, au mépris de leur évolution, de leurs besoins ? (elles auraient fugué sans retour, ou auraient été renvoyées, accompagnées d'une belle justification technique pour le juge des enfants).

.../...

IV.-Les fugues :

Rares sont celles qui ne fugèrent pas, et à plusieurs reprises. Il s'agit de fugues de quelques jours au terme desquelles on revient de soi-même à l'établissement.

Certaines se sont prolongées :

2 semaines	3 semaines	4 semaines	5 semaines	7 semaines	8 semaines	10 semaines
5	6	2	1	1	2	2

Elles sont le fait des mêmes filles (10) dont celles qui ont eu par ailleurs de nombreux accidents de parcours.

Les fugues ont posé à l'équipe le problème délicat du ré-accueil, les mineurs ayant peut être de nouveaux problèmes, le groupe d'hébergement antérieur ayant évolué. Désormais on ne remet plus immédiatement dans son "groupe" initial la fugueuse recueillie. Il faudra peut être conserver quelques-unes de ces chambres dispersées dites actuellement "secteur" ?

.../...

## LES LOCAUX ET L'EVOLUTION DE L'EFFECTIF

### I.-Les locaux de vie

#### 1°) Accueil et Home :

Un bureau d'accueil (au sens large du mot) est nécessaire et prévu parmi les autres bureaux faisant partie du projet de rénovation de l'entrée et démolition de l'aile de la chapelle sur la première petite cour intérieure (bleu de l'architecte n° 11 - 68-04 - 6/1/1969.)

a) L'Accueil (orientation interne des filles affectées) et le home sont à traiter ensemble afin que l'accueil puisse souplement répondre à la demande par utilisation de locaux du home.

Ces deux sections resteront où elles sont actuellement, c'est à dire au 2ème étage des bâtiments parallèles à l'avenue Jean Jaurès.

L'accueil (au-dessus des bureaux administratifs) comporte et comportera :

- 4 chambres d'éducatrices en stage de "sensibilisation", sur l'avenue.
- 3 chambres de filles sur la petite cour intérieure.
- 1 bureau d'éducateurs.

Pas de travaux importants à faire.

b) Le home actuel disposé partie perpendiculairement à l'accueil et partie parallèlement (c'est à dire parallèlement à la rue, mais à l'intérieur, de l'autre côté de la petite cour) comprend :

- 5 chambres à 1 lit, 11 places
- 3 chambres de 2 lits,  
(aménagées par l'équipe d'entretien)
- 1 bureau d'éducatrices,
- 1 chambre de veille,
- 1 salle à manger (coin cuisine).

Actuellement il est sans sécurité : grenier tout de bois, et les sanitaires sont insuffisants.

A l'avenir, sous réserve de travaux importants, qui coûteront vraisemblablement cher, et si possible techniquement, il pourrait être affecté à une équipe d'une douzaine de filles jeunes (13 à 15 ans). Un système de cloisonnement adéquat pourrait permettre l'extension de l'accueil si nécessaire au détriment du home.

.../...

2°) Quatre-Vents (ancien CO du Bon Pasteur)

Au fond de la cour à l'ouest, perpendiculairement à la rue du Placis, sous réserve de travaux de peinture, et sauf révélation de vétusté il est viable momentanément ;

Il comporte :

Rez-de-chaussée

- 1 passage vers la rue du Placis (foyer et logements de personnel)
- 1 hall
- 1 bureau
- 1 salle de séjour
- 1 " à manger
- 1 cuisine

Premier étage

- 2 chambres de 2 lits
  - 9 " à 1 lit
  - 1 " d'éducatrice
  - 1 " de veille
- } 13 places

Les chambres sont habitables, certes, mais un escalier de secours fait gravement défaut et les installations sanitaires ne valent rien : 1 seule douche, quelques lavabos groupés.

Ce secteur pour lequel nul aménagement n'est actuellement prévu pourra être occupé par une douzaine de filles en chambres individuelles, ce nombre étant fonction des travaux à entreprendre notamment au plan sanitaire.

.../...

3°) Ancien internat : (les filles l'ont baptisé : Ecosse et Sahara)

Locaux parallèles à la rue du Placis.

Rez-de-chaussée

- 1 grande salle de jeux
- 1 salle de télévision
- 1 office
- 1 hall
- 1 ancien atelier de confection
- 1 bureau d'éducatrice
- des sanitaires (WC)

A l'avenir ce rez-de-chaussée pourrait être redistribué pour l'essentiel en salle de jeux, préau d'hiver et self-service.

1er étage :

Le dernier état du plan supprime une salle de séjour prévue au bleu n° 22 - 68 004 - 15/4/69 - 25/4/69 et la remplace par une chambre et un logement de chef de service. Il semblerait que le logement du chef de service ne soit plus financé pour le moment. Je m'en tiens donc jusqu'à nouvel ordre au bleu n° 22 - 15/4/69 - 21/1/70 qui prévoit 12 chambres déléves, 1 chambre d'éducatrice, 1 hall, 1 office, des sanitaires, et qui paraît satisfaisant. Il faut envisager l'aménagement de l'indispensable appartement de chef de service.

2ème étage :

L'aménagement prévu, mais non financé cette année, devait reproduire celui du 1er étage.

Ainsi cet ancien internat abritera-t-il 24 mineures en chambres individuelles.

Perpendiculairement à ces locaux nous avons :

au rez-de-chaussée : l'atelier de confection, mal situé (voir "les locaux de fonctionnement")

au 1er : l'ancienne infirmerie (voir plan "locaux divers")

au 2ème : le home

.../...

4°) Le foyer (rue du Placis) :

Assez vétuste et étriqué, il comprend :

au rez-de-chaussée :

- 1 bureau, chambre d'éducatrice (lit "abattant")

- 1 salle de séjour, salle à manger

- 1 cuisine

au 1er et au 2ème étage :

9 chambres d'élèves dont 2 plus spacieuses : 11 places.

Pour en augmenter la rentabilité, dans le cadre de travaux de rénovation il pourrait en être envisagé l'agrandissement (8 chambres) sur la cour de l'ancienne locataire (Mme HAZARD) ; ces travaux devraient englober l'actuel pavillon de M. PEGEON qui pourrait être agrandi, assaini, ouvert sur le Foyer (suppression d'une veilleuse de nuit)...

5°) Le "Secteur" :

statuts particuliers actuels, est appelé à disparaître.

Au terme de ces travaux de rénovation on aurait (dominantes, sans formalisme) :

au home : des jeunes

à l'ancien internat : (Quatre Vents - Sahara - Ecosse) : des filles en formation (intérieure ou extérieure)

au Foyer et dans des chambres en ville : des travailleuses.

.../...

## II.- Les locaux de formation

a) Ils comptent actuellement dans le même bâtiment (perpendiculairement à la rue du Placis)

rez-de-chaussée : enseignement ménager (groupe de 8 filles - absence de pièce - séchoir)

### 1er étage :

- 2 classes commerciales
- 1 atelier de poterie-peinture

### 2ème étage :

- 2 classes d'enseignement général
- 1 salle de bibliothèque

b) dans un autre bâtiment :

### rez-de-chaussée

- 1 atelier de confection (dans l'axe des bureaux, sous l'ancienne infirmerie)

Ils permettent de travailler, mais il serait mieux qu'ils ne soient pas si imbriqués dans les locaux de vie. Par ailleurs on manque de pièces d'activités dirigées.

Une solution, consisterait à regrouper dans ces locaux, alors bien insonorisés, les activités de club et d'expression (poterie, peinture, coiffure, télévision, musique, bibliothèque, marionnettes, photo, émaux..) et réinstaller les ateliers divers de formation au Nord de la cour.

Ainsi aurait-on dans un secteur spécifique :

1 enseignement ménager et puériculture :	12 places
1 atelier de confection industrielle	12 "
1 " de préparation au travail industriel	12 "
1 classe d'enseignement commercial de	12 "
1 classe d'enseignement général	12

Toutes ces installations seraient en préfabriqué : solution rapide, économique, (si l'entretien est suffisant) et souple : il est difficile de préjuger exactement des besoins dans ce domaine de la formation et de leur évolution.

.../...

### III.- Locaux divers

Le self-service serait installé (à proximité de la cuisine : passe-plats) à la place de l'actuel atelier de confection et dans une partie de la grande salle de jeux actuelle (ancienne salle à manger du Bon Pasteur).

Le mess actuel pourrait devenir salle de réunions et de réceptions.

Le 1er étage sur l'avenue J. Jaurès à droite de l'entrée actuelle sera en grande partie occupé par les chambres de l'appartement du concierge.

L'ancienne infirmerie, l'infirmerie actuelle et deux bureaux de chef de service pourraient être redistribués de la façon suivante :

- infirmerie (2 ou 3 lits) et cabinet médical
- petits bureaux de chefs de service, de psychologue, de psychiatre
- une ou deux chambres d'éducatrices ou de passagers (conduite de mineures)

Il faudra réaliser les bureaux prévus à la place de l'aile de la chapelle dans la petite cour intérieure

L'ancien couvent semble difficile sinon impossible à utiliser au plan éducatif. Peut-être pourrait-on y aménager un ou des appartements de service bien que les casernes pédagogiques ne soient pas une solution idéale pour la santé des équipes?

La démolition de tous les vieux locaux périphériques en fort mauvais état, ainsi que des douches collectives serait salubre.

Les aménagements réalisés, nous aurions un ensemble éducatif tirant parti au mieux du donné immobilier du point de vue de la formule pédagogique souhaitée, distinguant entre locaux de vie, locaux d'activités de loisirs, locaux de formation, locaux administratifs et permettant d'héberger :

Accueil	: 3
Home	: 11 (après travaux : 12)
Quatre Vents	; 12
Ancien internat	: 24 (12 places prévues pour 1970)
Foyer	: 11 (après extension : 19)

---

#### 70 mineures

- c'est à dire les travaux prévus pour 1970 achevés,  
3 + 11 + 12 + 12 + 11 = 49,

.../...

- puis le 2ème étage de l'ancien internat réalisé : 61,
- enfin, le home aménagé et le Foyer agrandi : 70  
(auxquelles ajouter une soixantaine de cas en milieu ouvert).

### PROBLEMES D'EQUIPEMENT

(Question posées par K1)

1°) dénomination des groupes et effectifs - extensions prévisibles et dates de celles-ci

voir fin du chapitre, "locaux divers"

2°) effectif des classes :

- 1 actuelle de 12 élèves
- 1 dans un avenir plus ou moins lointain : 12 élèves (1)

3°) formation professionnelle :

	effectifs	équipement du local ou de l'atelier	
	actuel	prévu	
confection industrielle (4)	toutes les internes	12 places	
enseignement ménager (4)	toutes les internes	12 places	
enseignement commercial (1)	6	12	(8 filles l'année der- nière)
floriculture (2)	toutes les internes	6	
initiation aux arts plastiques (poterie-peinture) (2)	toutes les internes	8	
atelier de préparation au travail industriel (3)			
			.../...

(1) dans l'immédiat prévoir l'équipement nécessaire à 12 élèves en enseignement général et à 12 élèves en enseignement commercial, sauf développements ultérieurs à suivre.

(2) la floriculture donnera une initiation à toutes en complément de l'enseignement ménager, constituera un club supplémentaire, pourra préparer quelques filles à la vente spécialisée (débouchés à BOURGES semble-t-il)

L'atelier d'initiation aux arts plastiques est un atelier d'expression intéressant toutes les mineures.

(3) il faudra un local pour abriter cette activité. On prévoit temporairement l'utilisation d'une salle au rez-de-chaussée de l'ancien internat.

L'équipement spécialisé, me semble-t-il, devrait être fourni par l'entrepreneur.

(4) Ces deux ateliers intéressent toutes les filles au titre de leur formation ménagère et préparent au CAP d'aide-maternelle, au CFPA de confection industrielle.

#### 4°) Activités dirigées :

poterie : toutes les mineures  
cinéma : toutes les mineures  
émaux et  
étains : 2 groupes de 8 = 16 filles  
photo : 3 groupes de 6 = 18 filles  
pyrogravure : 1 groupe de 6 = 6 filles

#### 5°) Mobilier

Les dates d'aménagement du home et d'extension (possible) du foyer n'étant pas actuellement prévisibles, l'aménagement du 1er étage de l'ancien internat pouvant être fixé à fin 1970, celui du second pouvant être raisonnablement escompté pour 1971, il faudrait prévoir l'équipement mobilier nécessaire à :

49 élèves en 1970

61 - en 1971

.../...

A cet équipement de 49 chambres d'élèves il faut ajouter l'équipement de 12 chambres d'éducatrices, de stagiaires ou de veilleuses soit pour 1970

<u>61 chambres</u>	49 d'élèves
	12 d'éducatrices (nécessités de la formation)

On dispose actuellement de 8 ensembles neufs, harmonieux, de coût raisonnable (# 700 F) : lits, chevets, armoires, tables, chaises.

Il reste donc à acheter en 1970 :

53 ensembles de chambres à coucher

On dispose certes de 10 lits (et 10 matelas) relativement utilisables, mais anciens (bien 20 ans), et disparates. Mieux vaut, à mon avis, ne pas les inclure dans le nouveau mobilier ; gardons-les en réserve ou vendons-les : c'est un détail.

Les chaises, tabourets et chauffeuses portés à l'inventaire sont assez vétustes ou fragiles et meublent actuellement les salles à manger et d'activités diverses, ou ne conviennent pas aux activités, non plus que les tables.

6°) Équipement de l'infirmerie :

3 lits, 3 tables, 3 armoires; 1 armoire à pharmacie.

7°) M. RENARD est tout à fait apte à utiliser le poste de soudure mobile et le compresseur.

.../...

PROBLEMES ADMINISTRATIFS ET BUDGETAIRES

Certains ont été évoqués entre Melle PREVAUD et M. BOURRELLY lors d'une réunion récente.

J'évoque ou rappelle ci-dessous un certain nombre d'entre eux, ceux qui m'ont semblé préoccuper le plus la direction de l'établissement soit dans l'immédiat, soit pour l'avenir.

On peut d'emblée se demander si la comptabilité des établissements lourds est suffisamment souple, si la comptabilité légère ne serait pas plus satisfaisante ici. Avantage et inconvénients devraient être pesés avec soin.

I.- Budget

1) L'économiste, M. BIANCHINI, est préoccupé par la situation des "dépenses alimentaires" :

La situation de dépenses pour 1969 indique :

10 154	journées d'élèves
4 546	- personnel

Ce qui dépasse évidemment la proportion du 1/4 acceptée, me dit-on, par le Contrôleur Financier.

Mais l'année dernière la moitié du personnel de l'établissement fut en formation. En 1969 il est passé à l'IPES, 20 stagiaires de 1ère et de 2ème année !

Par ailleurs il est positif pédagogiquement que certaines filles du Milieu ouvert puissent prendre un repas à l'occasion à l'établissement : elles sont comptabilisées avec le personnel, or pour un effectif de 27 filles en M.O, 2 ou 3 repas quotidiens (c'est à dire tous les 10 ou 15 jours par mineure) font 500 journées "personnel".

Cet aspect de la question est aussi important sinon plus que le précédent étant donné la définition de la pédagogie mise en oeuvre. Il serait bon que les nécessaires définitions financières d'internat et de M.O ne constituent pas un carcan.

.../...

## 2) Budget et loisirs

### A.) activités dirigées

La liste prévisionnelle procède à une énumération détaillée qu'on aurait peut-être pu condenser sans dommage - Fonctionnent déjà :

dessin, peinture, décoration, poterie, archéologie, ciné-club, danse, discothèque, guitare, équitation, ping-pong, coiffure.

Les autres sont des prévisions (en cours de réalisation).

B.) plain-air (week-ends et camps) - matériel-fournitures :

fonctionnent effectivement : camping, ski, varappe, spéléo, canoé, voile, cyclo-tourisme.

C.) activités sportives :

gymnase, terrain, natation, compétitions,

D.) camp de vacances et excursions :

L'internat organise 2 camps d'été de 21 jours de 8 élèves chacun avec 3 éducatrices.

Le foyer organise des séjours individuels pour les filles de l'internat sans vacances familiales (prises totalement en charge), pour les filles du foyer (1/3 à leur charge, 1/3 à celle de l'Association, 1/3 à la charge du budget de l'établissement) soit 30 séjours.

Sont organisés également des camps lors des petites vacances pour celles que leur famille ne peut recevoir, et des sorties de week-ends

E.) activités culturelles

bibliothèque des mineures, pédagogique, abonnements...

La somme demandée pour l'ensemble était de 55 089,10F l'attribution de 20 000F me paraît modeste étant donné que l'établissement ne dispose de nul fond de fonctionnement, qu'il lui manque tout contrairement aux établissements anciens, et aussi que toutes ces activités constituent ici en particulier, un support éducatif essentiel auquel l'équipe essaie positivement d'intéresser des filles qui passeraient volontiers leurs soirées, leurs dimanches et leurs congés désœuvrées ou dans la rue.

.../...

III.- Budget d'entretien des bâtiments :

Là aussi la réduction me semble assez alarmante étant donné que les travaux de sécurité absorberont 11 478,81F sur les 32 700F accordés pour 90 780,78F demandés et que cette vieille maison nous réservera des surprises désagréables :

- déjà des infiltrations dans une salle de douches du  
- " " " " " " Foyer  
" " " " " " des  
4 Vents

dont j'ignore l'origine mais dont les conséquences sont prévisibles (murs, sols et plafonds).

II.- Problèmes divers, importants :

Un problème de fond mérite une étude sérieuse, qui consisterait à substituer à "l'assistance" en nature, une "bourse" d'apprentissage ou de scolarité. Je l'ai évoqué dans mon premier rapport quant à la vêtue. Certains services privés procèdent déjà ainsi. Cette bourse devrait représenter plus que la vêtue : l'argent de poche, des loisirs et même, pourquoi pas, la nourriture ; ce serait une véritable allocation dont l'usage réglé serait éducatif et permettrait de résoudre les difficultés actuelles engendrées par la cohabitation de travailleuses et d'apprenties ou de scolaires.

Les placements familiaux posent les problèmes de la rétribution des familles éducatrices lorsque l'adolescente est non au travail, mais en formation.

III.- Le rendement

Pour évaluer le coût le rendement de ce type d'établissement, il faut le considérer sous deux aspects positifs :

- proportion personnel / mineures, considérablement améliorée en ajoutant l'effectif en M.O à celui de l'internat c'est à dire en substituant la notion de prise en charge par une équipe à la notion de lit.

- l'effectif se renouvelle plus rapidement que dans l'établissement classique : 2 ou 3 ans d'internat contre 1 an en moyenne ici.

.../...

ETAT NOMINATIF DU PERSONNEL

Noms et Prénoms	Date de naissance	Situation de famille	Grade	Echelon	Ancienneté à l'établissement	Logement : nb. pièces	Fonction actuelle
PREVAUD Renée	: 23-3-1926	: C.	: Sous-Directrice	: 3°	: 1 an 6m.	: 3	: Directrice
SOUCHET Madeleine	: 25-5-1931	: M. 4	: Chef de S. Ed.	: 4°	: 1 an 8m.	: 5	: Sous-Directrice
AILHAUD Denise	: 17-9-1939	: C.	: Chef de S. Ed.	: 2°	:	:	: Chef de S. Ed.
PEGEON Pierre	: 25-8-1933	: M. 1	: Chef de S. Ed.	: 3°	: 1 an 5m.	: 2	: Chef de S. Ed.
AULAGNIER Yvonne	: 27-2-1947	: C.	: Educatrice	: 1°	: 1 an 4m.	:	: Sports et loisirs
BORDESSOULE Annie	: 4-6-1948	: C.	: "	: 1°	: 1 an 4m.	:	: Ed. accueil
CAPELLO Marina	: 11-2-1947	: C.	: "	: 1°	: 1 an 4m.	:	: Ed. "Home"
CHEVALLIER Odile	: 21-6-1947	: C.	: "	: 1°	: 1 an 4m.	:	: Ed. accueil
CLERMONT Christiane	: 3-5-1944	: C.	: "	: 1°	: 1 an 4m.	:	: Ed. M.O
DUGOUR Madeleine	: 27-2-1946	: C.	: "	: 1°	: 1 an 4m.	:	: Ed. accueil
DUMAS Claire	: 3-6-1948	: G.	: "	: 1°	: 1 an 4m.	:	: Ed. "4 Vents"
FABRE Jean-Charles	: 19-7-1943	: M.	: Educateur	: 3°	: 1 an 5m.	:	: Chargé d'E.P.
FABRE Jacqueline	: 25-9-1943	: M.	: Educatrice	: 2°	: 1 an 5m.	:	: Ed. M.O
FESSARD Danielle	: 18-9-1947	: C.	: "	: 1°	: 1 an 4m.	:	: Ed. Foyer
LE FLOCH Jeanne	: 22-6-1945	: C.	: "	: 1°	: 1 an 4m.	:	: Ed. "4 Vents"
GRELLETY Rosemarie	: 14-4-1947	: M.	: "	: 1°	: 1 an 4m.	:	: Ed. "Home"
MONCHENY Monique	: 16-9-1946	: C.	: "	: 1°	: 1 an 4m.	:	: Ed. Foyer
PEGEON Nicole	: 1-7-1941	: M. 1	: "	: 5°	: 1 an 5m.	:	: chargée de classe
BARATIN Jacqueline	: 1-12-1948	: C.	: "	: contract.	: 1 an 4m.	:	: (détachée E.N.)

.../...



Noms et Prénoms	Date de naissance	Situation de famille	Grade	Echelon	Ancienneté à l'établissement	logement nb. de pièces	Fonction actuelle
POUGNER Joseph	18-3-1947	C.	ag. techn. 2 <sup>o</sup> c.	3 <sup>o</sup>	1 an 6 m.		chef cuisinier
MOREAU Raymond	17-6-1914	M. 4	" 3 <sup>o</sup> c.	3 <sup>o</sup>	1 an 6 m.		ouvrier entretien
RENARD Jean-Paul	23-2-1941	C.	" 3 <sup>o</sup> c.	2 <sup>o</sup>	1 an 3 m.		" "
SOUCHET Bernard	15-7-1935	M. 4	" 4 <sup>o</sup> c.	4 <sup>o</sup>	1 an 8 m.		entretien jardin
CHEVALIER Lucien	20-5-1936	M.	cond. aut. E.S. 3 <sup>o</sup>	1 <sup>o</sup>	1 an 1 m.		cond. automobile
CAPIETTO M. Thérèse	15-8-1945	C.	ag. techn. 3 <sup>o</sup> c.	2 <sup>o</sup>	7 mois		ateliers éducatifs
ARBONA							omnipraticien
CHALLOU							psychiatre
ROBIN							psychiatre
Melle BARBASTE							psychologue
VILLIER							psychologue
Père BAUDIQUET							aumônier

.../....

I.- Les postes :

Un 3ème chef de service, nécessaire, doit être nommé.

Ainsi le personnel éducatif titulaire ou contractuel sera-t-il quantitativement suffisant.

En ce qui concerne les stagiaires, il faut bien les former, elles le sont ici dans de fort bonnes conditions, mais il faut en limiter au maximum le nombre.

L'année dernière, elles furent trop nombreuses.  
(aux 6 figurant au tableau il faut en ajouter 3 actuellement à BRIGNOLLES)

La mobilité des filles crée un travail de correspondance assez considérable (3 heures d'adjointe d'économat par jour) avec la Sécurité Sociale et les Allocations familiales ; la participation positive, indispensable des services administratifs à la vie pédagogique de la maison ; la gestion des comptes des filles du Foyer, celle de la Mutuelle prennent du temps ; ainsi les agents administratifs font-ils des heures supplémentaires et M. Le GALL n'a-t-il pas encore pris 3 semaines de congés de 1969.

Comme par ailleurs le poste de magasinier n'est pas tenu il est indispensable de nommer quelqu'un capable non seulement de tenir les magasins (1/2 temps) mais aussi de faire du travail de bureau c'est à dire :

soit 1 commis

soit 1 agent de bureau,

soit 1 auxiliaire de bureau, poste masculin.

M. TISSIER aurait dû demander ce poste dès 1969

Le poste de Mme CARRE correspond actuellement à un emploi assez léger, il sera justifié tout à fait quand Mme AUGER dirigera l'atelier de rendement.

M. SOUCHET est apte à diriger l'atelier de floriculture.

J'ai évoqué dans mon précédent rapport :

- la question du psychologue à mi-temps.

M. DEGOUL souhaiterait, semble-t-il, qu'il ne fût pas nommé à ST MAURICE mais à BOURGES. Si tel était la solution définitive, que M. DEGOUL s'en passe, (en veut-il vraiment ?), on l'emploiera à BOURGES à plein-temps. Personnellement je souhaiterais qu'il ne fût pas affecté à BOURGES où il devrait ne travailler qu'à mi-temps, l'autre mi-temps revenant à des vacataires futures.

Cette dernière solution retenue - laissons liberté de manoeuvre ultérieure à BOURGES - nommons-le à la CHAPELLE St MESMIN (ORLEANS).

- celle du doublement des interventions de M. VILLIER

- celle de la rétribution des vacations de Melle BARBASTE, dont il serait bon qu'elle participât à la formation clinique du psychologue (jeune vraisemblablement) qui sera nommé. Participant, aux réunions d'études de cas du Foyer, 1 fois par quinzaine, elle n'est pas rétribuée depuis janvier 1970.

Le Docteur ROBIN remplace les docteurs ARTARIT et DEROME,

Le Père BAUDIQUET est en voie de nomination.

## II.- Les fonctions

La directrice a voulu créer une équipe de direction à laquelle appartiennent, outre elle-même évidemment, la sous-directrice, l'économiste et les chefs de service, cette équipe élabore les objectifs et contrôle régulièrement le fonctionnement du service.

J'ai évoqué dans mon rapport précédent l'implication quotidienne trop contraignante de la directrice, contrainte à laquelle, en plus de la formation progressive de l'équipe, deux remèdes sont nécessaires :

- affectation d'un chef de service supplémentaire qui déchargeant (au moins partiellement) la sous-directrice de sa participation continue à la "surveillance générale" (dite, mieux, "responsabilité générale")<sup>x)</sup> de relayer davantage la directrice (alors plus libre pour les relations extérieures, essentielles dans cette formule et les synthèses).

- aménagement d'un bureau de sous-directrice : actuellement le bureau de la directrice est un véritable hall, où tous se succèdent.

La sous-directrice Mme SOUCHET assure le relais de la directrice, a la responsabilité du service du personnel, du fonctionnement des secteurs (elle préside les réunions de fonctionnement - emplois du temps, et congés, tâches de chacun), a la charge des entretiens d'incidents avec les filles (qu'elle partage avec la directrice), de la formation, du perfectionnement ; par roulement avec les chefs de service elle participe à la "responsabilité générale" (la directrice participe elle-même à cette "surveillance générale" en assumant la permanence des nuits d'une chef de service non logée à l'établissement)!

.../...

Un chef de service (M. PEGEON), outre sa participation à la responsabilité générale, a la charge de la continuité de l'action éducative dont l'accueil est partie essentielle, à ce titre il est chargé de l'animation des réunions d'évolution de chaque secteur.

L'autre chef de service (Melle AILHAUD) qui participe également au service de responsabilité générale a la charge des relations avec les employeurs, des comptes des élèves (en liaison avec l'économat), des loisirs, de la lingerie (en liaison avec Mme SOUCHET). L'ensemble constitue certainement un service assez lourd.

Le service de "responsabilité générale" porte évidemment sur le personnel et les mineures, tout comme les implications réciproques sont constantes entre la responsabilité du service du personnel (fonctionnement) et la responsabilité de l'action éducative (évolution).

Mme SOUCHET et M. PEGEON participent chacun en ce qui le concerne à l'animation des loisirs et des sports dont Melle AILHAUD a la responsabilité : ce secteur d'activités essentiel a bien progressé depuis mon premier séjour lors duquel on lançait la formule des commissions mixtes (éducatrices et élèves).

Les relations en cours de séjour avec les juges des enfants et les familles sont assurées par la sous-directrice et les chefs de service.

Ainsi les cadres de l'établissement travaillent-ils à deux niveaux de responsabilité :

- d'une part par roulement au plan du service dans son ensemble
- d'autre part dans un secteur déterminé (ou plusieurs secteurs), les réunions assurant la coordination des secteurs, des tâches et des personnes : (réunions de fonctionnement, d'évolution, de direction...)

Cette répartition et la conception des tâches - peut-être pas transposables telles qu'elles à n'importe quel type d'établissement, mais dont l'esprit doit diffuser - me paraissent pouvoir assurer la nécessaire substitution de l'organique au mécanique.

Les éducatrices sont affectées aux sections du service ou à certaines activités spécifiques (elles sont dites, alors "disponibilisées pour ..."

Ainsi 1 éducateur et 1 éducatrice sont-ils actuellement "disponibilisés" :

.../...

Melle AULAGNIER : chargée à l'origine de la coordination des activités sportives et de loisirs, ainsi que de l'animation de certaines activités elle s'est révélée incapable d'assumer la première tâche où elle fut remplacée par Melle AILHAUD dont elle n'est plus que le relais. Elle a gardé certaines activités de loisirs, assure des roulements dans les secteurs, une présence durant les temps de loisirs (de 18 à 19 h) et un week-end sur trois. S'il y a là des rôles nécessaires il faut dire que son emploi du temps est fait "sur mesure", peut être davantage fonction de la personne que de la nécessité du service.

M. FABRE :

il donne 10 heures de leçons d'éducation physique, assure un week-end sur trois (c'est à dire 4 heures de travail par semaine), est responsable des clubs sportifs (spéléologie, cyclisme, varappe, canoé, camping) et du matériel d'activités de loisirs. Ce n'est pas un emploi du temps chargé.

Ces 2 emplois, la même personne étant capable de les assurer, pourraient vraisemblablement être contractés en un seul - sauf peut-être accroissement prévu de l'effectif des élèves. A moins que le premier ne recouvre vraiment la charge des loisirs ce qui libérerait Melle AILHAUD et que le titulaire du second puisse alors être impliqué davantage dans la vie des sections ?

Les autres éducatrices titulaires se répartissent ainsi :

Accueil : Melles BORDESSOULE  
CHEVALLIER  
DUGOUR

C'est à dire 1 éducatrice par place d'accueil qui passe la journée entière avec la mineure - 2 sur les 3 doivent être reconverties dès que le rythme des admissions sera ralenti. Cette section de toute façon ne saurait être pétrifiée ; plus que les autres elle doit être de fonctionnement très souple, adapté à la demande des juges des enfants, aux possibilités de l'établissement.

Home : Melle CAPELLO  
Mme GRELLETY

Quatre-vents : Melles DUMAS  
Le FLOC'H  
+ Melle BARATIN (contractuelle)

Foyer : Melle FESSARD  
MONCHENY

Ainsi l'encadrement de titulaires n'a-t-il arithmétiquement rien d'outré : 10 dont

1 à l'accueil

3 par "groupe" (dont 1 contractuelle)

Chaque éducatrice dans sa section est responsable de la vie de n. filles, en plus bien sûr du fonctionnement de l'ensemble (en fait il s'agit d'apprentissage, de formation - toutes sont fort jeunes) :

- vie matérielle (linge comptés ...)
- loisirs
- relations extérieures : limitées jusqu'alors aux familles et selon les éducatrices (5 sur 10) - ni les juges des enfants ni les employeurs -
- relations intérieures : avec les instructeurs techniques
- préparations et bilans d'évolution
- veillées (2 en double par semaine)

L'horaire de travail se décompose, comme suit :

29h (ou 30h) de contact

9h de réunions et menues tâches indispensables

6h de rapports d'évolution, de préparations....

---

44h

Milieu ouvert : Melle CLERMONT  
Mme FABRE

elles se répartissent 34 mineures (nombre qui devrait s'accroître) - la proportion, éducatrices / mineures passe ainsi de 10/33 à 12/67, c'est à dire de 1 pour 3,3 à 1 pour 5,6

Melle CLERMONT dirige 2 clubs internes (archéologie-ciné-club) - Mme FABRE est chargée du fichier de documentation et assure 1 week-end sur 3 (avec son mari). Cette articulation à l'équipe interne, par la liaison d'une activité, me paraît nécessaire.

Il semblerait que l'appartement (Chancellerie) en ville soit viable sans éducatrice logée si l'équipe de M.O prend sérieusement les mineures en charge.

.../...

L'ASSOCIATION D'ACTION EDUCATIVE

Le Conseil d'administration est composé en vue des fins que se propose d'atteindre la directrice :

- impliquer la ville dans le travail de rééducation (au moins, jusqu'alors, certains "secteurs" sociaux)

- beaucoup plus que de recueillir des subventions (ce que toutefois on n'exclut pas, car on en a besoin).

Présidente : Mme HANIN  
épouse d'un exploitant agricole, venant d'A.F.N., à NANCAY. Elle a obtenu des résultats spectaculaires avec une fille en placement familial (Elisabeth L. )

Secrétaire : M. JOUZEAU  
interne en médecine

Trésorier : Melle CHARITAT  
déléguée à la liberté surveillée de BOURGES  
(aidée par une éducatrice et une mineure)

Membres :

Dr. ARBONA	médecin de l'établissement
M. BLACHIER	juge des enfants
M. JACOB	entrepreneur
Mme LEBRUN	adjointe au Maire de BOURGES (déléguée par la Municipalité)
M. MANSIAT	architecte
M. MURIGNEUX	Inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'enfance inadaptée
M. TARDY	entrepreneur
M. PIMOR	directeur de la COE privée
Melle PREVAUD	

Ainsi, en particulier, attend-on :

- des entrepreneurs, de l'argent :  
taxe d'apprentissage  
versements aux oeuvres philanthropiques (déduction d'impôts)
- de l'adjointe au Maire et de l'architecte, des logements pour le personnel
- de l'Inspecteur de l'Education Nationale, la solution des problèmes de scolarisation à BOURGES

On projette de créer une commission des employeurs au sein de l'AAE afin d'aider à la solution des problèmes d'emploi et d'apprentissage.

En l'absence d'Association d'Action éducative, il fut créé une Association "Sports et loisirs" qui seule (représentant l'IPES auprès des organismes extérieurs) permit l'exercice normal d'activités diverses et nombreuses l'année dernière - L'expérience indiquera sa place désormais.

L'Association d'action éducative devrait recevoir une subvention importante de la CHancellerie : 5 000f constitueraient un minimum (il y a 2 ans, CORENC qui compte moins d'élèves a perçu 3 000f)

.../...

### CONCLUSION

Les uns ne conçoivent pas qu'on puisse rééduquer les adolescents inadaptés ailleurs qu'en internat professionnel - lorsqu'ils évoquent les foyers et le milieu ouvert ils ne leur accordent qu'un rôle secondaire, mineur.

Les autres pensent qu'il faut faire l'économie de l'internat qu'ils refusent avec véhémence, ne croyant qu'au "milieu ouvert".

Les deux attitudes prises à la lettre, sont aussi fausses, irréalistes l'une que l'autre.

Ce service tente dans son domaine (les filles) et dans sa région, une conciliation des moyens (ni l'internat, ni le milieu ouvert ne sont en soi des "méthodes", ce sont des moyens mieux, des structures matérielles ou administratives) : il ne refuse nullement le régime d'internat, il use de milieu ouvert ; surtout il les combine sans rupture car il veut pouvoir appliquer à tout moment, à chaque mineure le régime de vie nécessité par l'évolution de ses besoins.

Cette nécessaire adaptation, pour être réelle, exige en particulier l'utilisation du milieu et son implication. Il y faut de la modestie (nous ne pourrons jamais tout faire) du réalisme et du courage (il ne faut pas craindre les difficultés, les mises en cause possibles)

Si certains principes, certaines idées, issus d'une réelle expérience réfléchie (à la fois de l'internat de filles et du milieu ouvert), d'une appréhension saine de la psychologie des adolescentes - et non de projections ou de préjugés - ont présidé au dessin de la formule je n'ai découvert au sein de cette équipe nul orgueil, - on y est prêt à tirer la leçon de l'expérience, à infléchir les idées au contact des faits : ici personne n'a la prétention (risible si elle n'était stérile ou dangereuse) de détenir la Méthode, la panacée. On cherche honnêtement ; on met progressivement en place le fonctionnement ; les rôles, les attitudes se précisent. Les difficultés de l'année dernière - que je peux imaginer sérieuses - semblent dominées pour l'essentiel.

.../...

Cet établissement doit être suivi de près, nous devons aider au maximum l'équipe de direction : la formule bouleverse nombre de préjugés ou d'habitudes, suscite des craintes...

La direction d'un nouvel établissement du même type devrait être confiée à quelqu'un qui se serait formé ici.

Je me propose lors de prochaines missions (prévues au plan d'inspection) : d'étudier

- l'évolution des mineures (dossiers) et les résultats
  - les critères d'affectation
  - le fonctionnement des classes et des ateliers
  - " du milieu ouvert
  - " de l'accueil
- de prendre contact avec les Juges des enfants utilisateurs.

L. PRETOT